

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 janvier 2019 à PARTHENAY (79)

Stéphane Boudeau, secrétaire de séance

Présents :

Michel Gautier (Arantèle), Geneviève Coutanceau (AEP Vircouet), Jacqueline Bodin, Annick Kadour, Violaine Guérin (ARCUP), Pierre Chevrier (CC La Marchoise), Dominique Simonet, Andrée Origny (Chant'zou), Béatrice Botton, Jean-Marc Yven (Feu Nouvia), Maryvonne Gautier (La Soulière), Lydie Meeus (Les Cibalous, Maison du Petit Poitou), Elise Lasserre (Les Drôles, Bureau), Babeth Adnot (Les Echardrits), Françoise Couillault (Les Gens de Cherves, Bureau), Laurent Pineau, Aurélien Rondeau (Parlanjhe Vivant), Maxime Chevrier (Souvenance), Didier Paillaud (Tradophile, Bureau), Héléne Lenfle (Vivre au Pays), Stéphane Boudeau (Bureau), Marif Coffineau (Bureau), Jean-François Miniot (Bureau), Josette Renaud (directrice UPCP-MétiVe)

Excusés : Anne-Sybille Guérineaux, Lysiane Clément, Association Le p'tit bourdon, Association Les Mélusines.

1 - Compte-rendu du CA du 20-10-2018 validé à l'unanimité.

2 - Proposition de modifications des statuts de l'UPCP-MétiVe.

Il s'agissait ici d'y faire apparaître l'importance du travail en réseau de notre union auprès de structures extérieures à notre domaine d'intervention historique (notamment au niveau de la nouvelle Région administrative), en se dotant de moyens tels que des commissions régionales sollicitant les associations adhérentes pour faire émerger des idées et des propositions.

Il convenait aussi de mettre l'accent sur l'engagement de l'UPCP-MétiVe à défendre les droits culturels définis par les textes internationaux (UNESCO, Conseil de l'Europe,...).

Après lecture par J-F Miniot, plusieurs personnes demandent des précisions sur le contenu et les enjeux de ces modifications des statuts : précisions demandée sur le lien avec la loi NÔTRE (qui met en avant cette idée de droits culturels) ; l'utilisation du mot « personnes » plutôt que « hommes » permet d'inclure la neutralité en incluant aussi les personnes morales ; questionnement sur le sens de la formule « propagande politique » (cf. Article 2) à envisager soit dans le sens d'un soutien à des partis politiques soit dans celui du type d'organisation choisi par notre association. Dans le second cas, cette interdiction n'a pas lieu d'être ; proposition de traduire les statuts en poitevin-saintongeais.

L'ensemble des modifications est adopté unanimement. Une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée prochainement pour valider ces choix (même jour que l'Assemblée Générale Ordinaire).

3 - Calendrier statutaire 2019

On aimerait organiser la prochaine Assemblée Générale ainsi qu'une A.G. extraordinaire. La date retenue est celle du 6 avril 2019.

Un Conseil d'Administration précédera pour la validation des comptes annuels le 23 mars. Un autre Conseil d'Administration est fixé au 22 juin à la MCP de Parthenay.

4 - Point sur l'organisation des 50 ans de l'UPCP-MétiVe.

Ce sujet n'est pas abordé mais il est en cours et se met en place par des réunions de travail lieu par lieu (juste après le CA pour la Vendée, le 23 janvier pour la Charente-Maritime, réunions déjà effectuées en Vienne et Deux-Sèvres).

5 - Projet Culturel 2019

On doit l'inclure dans le projet quadriennal 2019-2022 qui accompagnera la convention. Cette période verra le départ de la directrice et sans doute de ses représentants élus, aussi on ne peut que s'en remettre à des grandes lignes, surtout pour ce qui concerne 2021 et 2022.

L'objectif est le maintien des emplois et la reconnaissance de l'UPCP-MétiVe comme lieu de création artistique. La labellisation au titre de centre Ethnopôle est un souhait car elle ouvrirait, entre autres pour le CERDO, les portes d'universités et de laboratoires de recherche. Sur notre région, l'INOC (Institut National Occitan) et l'ICB (Institut Culturel Basque) sont des Ethnopôles, cadre dans lequel l'UPCP-MétiVe entrerait tout à fait.

Cela contribuerait à la réalisation d'un autre objectif à remplir, celui d'une plus grande visibilité médiatique et à l'élargissement du public visé.

Un autre chantier à travailler : une véritable mise en réseau des acteurs du domaine de la grande région. Adhérer au réseau implique d'adhérer au statuts et pas forcément à notre aire culturelle géographique.

Sur la période à venir, il faudra insister sur les valeurs de l'UPCP-Métive qui apparaissent dans le projet (patrimoine culturel, etc.). L'intérêt pour les enjeux environnementaux devra aussi être spécifié.

Le cinquantenaire est l'occasion de nombreuses créations/diffusions, ce qui sera un cap à maintenir : résidences d'artistes, expositions, poursuite de Violons Populaires, etc.

6 - Rencontres départementales du Mouvement Associatif

Au niveau régional, le Mouvement Associatif (M.A.) soutient les associations auprès de diverses structures (sociétés,...). Il est un interlocuteur présent dans les débats mais peu connu des associations de terrain de par sa position englobante qui peut entraîner un éloignement avec la base. Ces rencontres sont destinées à y pallier. Celles qui ont eu lieu en Vienne et Charente-Maritime ont été organisées sans que l'UPCP-Métive y soit intégrée.

Françoise Couillault était présente à celle qui s'est tenue en Vienne. Le contenu était très intéressant avec une présentation du FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) concernant son fonctionnement et les modalités pour y postuler. Plusieurs associations présentes au Conseil d'Administration y ont fait appel depuis.

Pour les Deux-Sèvres, la rencontre aura lieu au Foyer Rural de St-Pardoux le 2 février de 9h à 13h, suivie d'un apéro déjeunatoire. L'UPCP-Métive a ici été intégré dans le comité de pilotage.

Pour la Charente-Maritime, elle aura lieu à Lagord le mardi 12 mars de 17h à 20h

Par ailleurs, en Gironde, une table ronde sera organisée par la COFAC (Coordination des Fédérations d'Associations Culturelles) qui représente l'UPCP-Métive auprès du Mouvement Associatif, concernant l'Éducation Artistique et Culturelle.

7 - Vie de la maison, informations, actualités

Ce thème est lié au projet culturel.

Personnel salarié : Depuis longtemps, l'UPCP-Métive bénéficie d'un financement triennal FONJEP (actuellement sur le poste de Josette) qui est arrivé à terme. Il est décidé de demander son renouvellement.

Départs à la retraite prévus en 2019. En plus des entretiens statutaires annuels, la directrice reçoit les salariés à tour de rôle, afin de connaître au mieux leurs attentes pour l'avenir. Elle propose de remettre à plat les profils de postes. Depuis un an, le listage des tâches a été effectué et suppose des évolutions (tâches en doublons, adaptation aux nouvelles technologies, etc.). Josette Renaud elle même ne partira pas aussi tôt qu'elle pourrait y prétendre, afin de pouvoir accompagner au mieux les départs de salariées de longue date à l'UPCP-Métive, porteuses aussi de son histoire.

L'idée qui fait son chemin est celle de recours à des emplois occasionnels et l'externalisation de certaines tâches, mais aussi de faire jouer le réseau pour d'autres. Il faudra aussi évaluer ce qui relève de la direction et ce qui pourrait être assuré par les représentants.

Deux départs seraient effectifs à la rentrée de septembre (Chantal Luttiau et Dominique Passebon).

L'année 2019 sera déficitaire en raison du déblocage des sommes provisionnées pour ces départs à la retraite. Les événements prévus pour la célébration du cinquantenaire amèneront eux aussi une augmentation des dépenses. De plus, la DRAC a envoyé tout récemment un courrier indiquant un gel de la subvention à venir à hauteur de 3,5 %.

8 - Pas de questions diverses.

L'ordre du jour est épuisé à 12h45.

